

Séance 10 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 10 décembre à 20h30

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LACROIX, maire de Buthiers.

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
15	11	12

Date de la convocation
02/12/2019

Présents : M. LACROIX Jean-Yves, Maire,
Mme RICHARD Nathalie, M. CHAMOREAU Christophe, Mme CAMPERGUE Myriam, adjoint(e)s,

Mme BLONDEAU Delphine, M. THEVENET Julien, Mme BOUTET Agnès,
Mme BURGNET Annie, M. GRISON Gérard, Mme CAFFE Aurélie, Mme DURIF Janique, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. SAGE Guy **donne pouvoir à Mme CAMPERGUE Myriam**,
M. TRIPHON Guillaume.

Absents : M. BOISGARD Olivier, M. KIPIENNE Emeric,

Secrétaire de séance : Mme CAMPERGUE Myriam

a) Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 19/09/2019 est approuvé à l'unanimité.

b) Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le remboursement de frais avancés par un adjoint au maire. L'ordre du jour, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décisions modificatives et en information virement de crédits
- 2) Dépenses d'investissement avant le vote du budget,
- 3) CDG : adhésion annuelle aux prestations ressources humaines
- 4) CDG : renouvellement contrat assurance statutaire
- 5) CDG : renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive
- 6) Remboursement de frais avancés par un adjoint au maire
- 7) Affaires, informations et questions diverses.

1) Décisions modificatives et en information virement de crédits – délibérations n°42.2019

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative comme suit (vente du Renault Trafic) :

Article 024 (produits de cession) :	+ 1,00 €
Article 1341 (subventions d'investissement) :	- 1,00 €

2) Dépenses d'investissement avant le vote du budget – délibérations n°43.2019

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente avant le vote du budget primitif de 2020, le conseil peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2019.

Cette procédure vise uniquement les crédits ouverts sans tenir compte des restes à réaliser sur les chapitres 20, 21 et 23, à savoir :

chapitre 20 :	660,00 euros
chapitre 21 :	12 500,00 euros
chapitre 23 :	30 000,00 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2020.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité.

3) CDG : adhésion annuelle aux prestations ressources humaines – délibérations n°44.2019

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22, 24 et 25 ;

Vu les missions détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : le périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention unique pour l'année 2020 (Prestation avancement d'échelons et de grades, forfait pour moins de 20 agents : 80 €), décide d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6336 du budget, habilite Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

4) CDG : renouvellement contrat assurance statutaire – délibérations n°45.2019

Monsieur le Maire informe de la nécessité de renouveler le contrat d'assurance (garanties accidents, invalidités, etc...) arrivant à son terme le 31 décembre 2020. Une procédure d'appel est lancée et la réponse doit être donnée avant le 15 janvier 2020.

Le conseil municipal **DECIDE** de reconduire ce contrat groupe géré par le centre de gestion, et a pris bonne note que la décision définitive interviendra lors de la proposition tarifaire prochaine.

5) CDG : renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive – délibérations n°46.2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Comité que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne gère un service « santé sécurité au travail » qui comprend un pôle « médecine préventive ».

Il propose de renouveler pour l'année 2020 l'adhésion à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail géré par le Centre de Gestion par voie d'une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2020 à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion.

6) Remboursement de frais avancés à un adjoint – délibérations n°47.2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme RICHARD Nathalie, première adjointe, a avancé les frais d'achats à l'occasion du Noël des enfants des agents communaux.

Sur présentation de factures, ces frais s'élèvent à 26,99 €.

Le conseil municipal vote le remboursement de ces frais à Mme RICHARD Nathalie à l'unanimité

7) Affaires, informations et questions diverses

a) Antenne Orange

Monsieur le Maire explique que suite à l'abandon du projet d'installation d'une antenne Orange près de l'école, un nouveau site est actuellement à l'étude. Il s'agit d'un emplacement situé à l'entrée du village, à proximité des marais de Buthiers.

L'opérateur doit fournir début janvier des plans et des propositions (aspect, caractéristiques et conditions) pour l'installation de cette antenne, sachant que la commune souhaite la couverture d'un maximum de foyers, dans le respect de la sécurité des personnes et de l'environnement.

b) Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des suites de la procédure de « mise en péril » concernant une habitation à Herbeauvilliers. La maison a été mise en vente par la propriétaire et une demande de logement social est en cours pour son relogement.

Madame Burguet demande que soient abattus 2 arbres de la place d'Herbeauvilliers pour des raisons de nuisance et propose d'en replanter d'autres.

Madame Campergue, Adjointe, informe le Conseil que les ateliers mémoires mis en place pour les seniors par le PRIF (prévention retraite d'Ile de France) ont débuté dans la salle du four à pain le lundi après-midi et qu'une liste est ouverte pour la mise en place éventuelle d'une seconde session si elle réunit au minimum 12 personnes.

Madame Richard, première Adjointe, rend compte du bon déroulement du repas des anciens qui s'est déroulé le dimanche 8 décembre.

Concernant la réparation du mur du cimetière d'Herbeauvilliers qui a été en partie accidentellement détérioré, des relances vont être faites auprès des assurances.

La séance est levée à 21 h 45
Le Maire, Jean-Yves LACROIX